

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE
ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

ABONNEMENT : Pour Roubaix, trois mois, 7 francs, 50
six mois, 14 " "
un an 25 " "

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, Grande-Rue, 56.

Les abonnements, annonces et réclames sont payables d'avance.

Toutes les communications relatives au Journal doivent être déposées avant midi le jour de la publication.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, c MM. LAFITTE-BULLIER et Co, 20, rue de la Banque.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAVAS, LAFITTE, BULLIER et Co pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

Roubaix, 15 Décembre 1866.

BULLETIN.

C'est le 15 décembre, on le sait, que la session des Chambres Italiennes doit être ouverte par un discours du roi Victor-Emmanuel. Le même jour et à la même heure, si nous en croyons une dépêche de Rome, le Pape adressera aux cardinaux réunis en consistoire une allocution ayant trait à la situation du Saint-Siège. La publication simultanée des deux documents ne peut manquer d'avoir un intérêt extrême. Aussi ne pouvons-nous attendre leur communication qu'avec impatience.

On écrit de Florence que le conseiller d'Etat, M. Tonello n'a pas encore été reçu par le Pape. Il est probable néanmoins que l'audience qu'il doit demander à Sa Sainteté ne sera pas beaucoup retardée; M. Tonello est d'ailleurs le meilleur plénipotentiaire qu'on eût pu choisir dans les circonstances actuelles. Il n'appartient plus à la Chambre des députés et conséquemment ne peut encourir comme M. Vegezzi le reproche d'avoir voté la suppression des corporations religieuses en Italie.

Les lettres de Rome confirment la distribution aux cardinaux et aux membres du Corps diplomatique d'un volume de documents relatifs à la persécution religieuse en Pologne.

La Chambre prussienne lutte avec énergie contre les tendances peu libérales d'un gouvernement auquel des succès extraordinaires ont donné une immense influence pour le moment. Elle a rejeté les fonds secrets et fait passer deux amendements au budget de la guerre. Tout fait pressentir qu'à mesure que s'amoindriront le souvenir des récentes victoires, le parti libéral gagnera en influence.

Dans une conférence tenue jeudi par le parti Deak, il a été arrêté que personne ne présenterait d'amendement au projet d'adresse et que, par conséquent, ce projet serait adopté sans discussion.

Une correspondance de Pesth parle d'une pétition des curés catholiques romains de

Hongrie, qui aurait été présentée par le député Modarasy, à l'effet de réclamer le droit de se marier, pour les prêtres.

Le projet concernant la réorganisation de l'armée, et dont le *Moniteur* a fait connaître les parties essentielles, est dans ce moment soumis à une sous-soumission qui est chargée de le formuler en articles de loi pour être envoyé ensuite au conseil d'Etat.

Le Conseil d'Etat est saisi, dit-on, d'un projet de loi ayant en vue l'organisation commerciale de l'Algérie. On parle de l'abolition probable des impôts existant pour l'importation et l'exportation. C'est d'un heureux augure pour notre colonie dont l'avenir est si intéressant pour tous les esprits sérieux.

J. REBOUX.

REVUE DES JOURNAUX.

Naturellement, la réorganisation de l'armée est la grande question à l'ordre du jour dans la presse parisienne.

Nous allons faire quelques citations :

AVENIR NATIONAL. — « Dans son ensemble, le projet nous paraît donc s'inspirer d'une pensée rétrograde; dans ses détails, il est bien difficile de le saisir et d'en comprendre toute la portée : ce que nous voyons de plus clair pour le moment, c'est que l'exonération est maintenue; mais le chiffre des exonérations ne doit pas dépasser la totalité des engagements, et des engagements après libération des années précédentes. Il y aura donc seulement un certain nombre de jeunes gens exonérés chaque année. Comment cette faculté sera-t-elle répartie? A-t-on pris les précautions nécessaires pour qu'elle ne devienne pas un privilège ou une faveur? »

Le remplacement militaire a été, sous tous les régimes, l'objet d'attaques très-vives et très-meritées. Le régime actuel l'avait supprimé en l'absorbant. La faculté accordée aux jeunes gens ayant demandé l'exonération, de permettre avec un homme de la réserve ou de la garde nationale mobile, ne constitue-t-elle pas une sorte de remplacement à deux degrés? Ce remplacement ne donnera-t-il pas lieu, sous une nouvelle forme, à ces tristes marchés contre lesquels s'élevait la conscience publique, ou bien le gou-

vernement se chargera-t-il à la fois d'opérer les exonérations et les permutations?

Le système actuellement en vigueur interdit au soldat, non pas en principe si l'on veut, mais en fait, l'exercice d'un des droits les plus précieux du citoyen, celui de contribuer à l'élection des députés. L'article 14 du décret organique dit que les militaires en activité de service seront portés sur les listes des communes où ils étaient domiciliés avant leur départ. Ils ne pourront voter pour les députés que lorsqu'ils seront présents au moment de l'élection dans la commune où ils seront inscrits. Cet article s'appliquera-t-il à la nouvelle réserve et à la garde nationale mobile? Nous ne le croyons pas, mais le point est trop important pour ne pas être nettement fixé par la loi.

Au nombre des exceptions légales citées dans l'article 13 de la loi du 21 mars 1832, figurent le fils aîné de veuve, l'aîné d'orphelins, le frère puîné dont le frère est au service. Ces exemptions s'étendent-elles au service de la réserve et dans la garde nationale mobile? L'exposé du *Moniteur* ne contient à cet égard aucune indication; cet exposé est trop incomplet pour qu'on s'étonne de nous voir procéder ainsi par interrogations, sur les questions qu'il pose aussi bien que sur celles qu'il laisse en suspens; que devient par exemple la garde nationale actuelle? Sera-t-elle organisée sur de nouvelles bases ou tout simplement supprimée? »

En terminant, l'*Avenir* fait remarquer que le projet émane d'une commission composée en majorité de militaires. « Ces derniers ont naturellement résolu la question à leur point de vue; ils ont transformé la nation en armée, au lieu de faire de l'armée la nation au port d'armes; cela ne pouvait pas être autrement. »

PATRIE. — Cette publication par le *Moniteur* d'un projet qui n'a pas encore passé par le Conseil d'Etat, et qui par cela même n'a rien de définitif, est une heureuse dérogation aux usages.

Tant il est vrai que le Gouvernement n'avait jamais entendu procéder de lui-même et par lui-même à des réformes aussi importantes. Provoqué en quelque sorte par l'opinion à un examen des conditions dans lesquelles la France militaire se trouvait placée, par rapport à la situation qu'une récente guerre entre deux peuples voisins a sinon révélée aux hommes spéciaux, du moins mise au grand jour pour tout le monde, le Gouvernement de moitié avec le pays dans les préoccupations qui se sont manifestées, veut être

aussi de moitié avec lui dans l'élaboration d'un projet destiné à des nécessités unanimement admises. — (E. Dréolle.)

PRESSE. — L'administration de la guerre semble appeler des réformes à un plus haut degré encore que le personnel. La question est moins grave puisqu'il ne s'agit plus maintenant que d'argent; elle a toutefois son intérêt à raison du surcroît de dépenses qu'entraîne l'organisation nouvelle. Tous les bâtiments que la guerre possède, entretient, répare ou construit tous les ans, et qu'elle fait garder par un nombreux personnel, ont-ils leur utilité? La guerre fabrique-t-elle avec autant de promptitude et d'économie que l'industrie privée tout ce qu'elle confectionne elle-même, sous la direction d'un personnel coûteux. Comment se fait-il que, lorsque tous les pays d'Europe et d'Amérique ont réduit leurs administrations militaires aux seuls services de la trésorerie et de la surveillance, la France seule conserve et entretienne à côté de l'armée qui combat, une armée qui administre et qui exerce une multitude d'industries?

Tous ces points méritent le plus sérieux examen, et ils appellent les investigations du Conseil d'Etat et du Corps législatif. — (E. Bauer.)

LIBERTÉ. — Il n'y a pas à opter entre deux partis à prendre; il n'y en a qu'un seul à adopter. Selon nous, ce qu'il faut, c'est arborer sans aucun retard le drapeau de la paix; selon nous, ce qu'il faut, c'est ne pas faire d'un péril imaginaire un péril réel, un péril terrible, faute que ne commettent pas seulement les enfants effrayés, les enfants éperdus, qui, fuyant à toutes jambes le fantôme qu'ils ont cru voir, tombent, se fendent la tête et expirent. Combien de gouvernements se sont ainsi perdus par la peur d'un fantôme. — (Emile de Girardin.)

TEMPS. — Ce projet soulève, selon nous, de nombreuses objections, dont nous avons déjà indiqué quelques-unes, et que nous nous appliquerons à développer. C'est maintenant seulement que commence, à vrai dire, la discussion, et elle se prolongera sans aucun doute jusqu'à ce que le Corps législatif ait été appelé à se prononcer. La question se présente maintenant avec des contours précis, et, en même temps, elle reste entière et pleinement ouverte. La discussion peut donc aboutir à un résultat utile et pratique. Nous n'avons encore devant nous qu'un projet que le Corps législatif est appelé à examiner sous tous les aspects, avec une liberté souveraine.

Il ne s'agit pas d'approuver ou de blâmer des faits accomplis, ni de se prononcer sur une question déjà engagée. Il s'agit d'une proposition que le Corps législatif peut seul convertir en loi, et cette proposition est telle que jamais Chambre française n'en aura eu à discuter de plus grave, ni qui ait aussi profondément intéressé toutes les fibres de la vie nationale, et, par conséquent, le patriotisme, les lumières et la responsabilité des députés. — (A. Nefftzer.)

PAYS. — Nous avons relayé le drapeau que pendant dix-huit ans on s'était plu à incliner devant l'étranger, et nous ne sommes nullement disposés à laisser l'industrie retomber au rang où l'avaient reléguée ces hommes politiques qui adressent au gouvernement impérial de si étranges reproches, de si bizarres conseils.

Si vis pacem, para bellum; si la France ne veut pas déchoir, si elle veut rester la France, il faut qu'elle puisse montrer aux étrangers qui l'écouteront pas sa voix une armée assez nombreuse pour qu'elle hésite à se mesurer avec elle. — (T. de Rannet.)

DÉPÊCHES TELEGRAPHIQUES

L'agence Havas nous transmet les télégrammes suivants :

ALLEMAGNE. — Vienne, 13 décembre.

On lit dans la *Gazette de Vienne* (édition du soir) :

« Les démarches faites par le gouvernement autrichien, au sujet de la question commerciale et douanière ont obtenu un premier résultat. Une réponse venue de Berlin fait espérer que cette affaire sera traitée très-prochainement. Vienne a été proposée par la Prusse comme siège des délibérations et l'arrivée des députés prussiens paraît imminente. »

Vienne, 13 décembre.

La *Nouvelle Presse libre* dit que les députés prussiens pour les délibérations sur la révision du traité de commerce austro-prussien, MM. Delbruck et Philippsborn, doivent arriver demain.

ANGLETERRE. — Londres, 13 décembre.

Le bilan hebdomadaire de la Banque d'Angleterre constate une augmentation de 550,428 livres sterling dans le compte du Trésor, de 860,730 livres sterling dans la réserve des billets, de 314,327 livres sterling dans l'encaisse métallique, de 684,684

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX, DU 16 DÉCEMBRE 1866.

— 19. —

LE DÉMON DU JEU

(Suite. — Voir le JOURNAL DE ROUBAIX du 14 décembre.)

— VII —

Marie Van de Werve se trouvait dans sa chambre, agenouillée devant un crucifix d'argent, et comme accablée sous le poids de sa douleur. Sa tête s'était affaissée sur le prie-Dieu et reposait pesante et sans vie sur ses mains jointes. Elle avait abondamment pleuré, car la trace de ses larmes brillait encore près de sa tête sur le pupitre du prie-Dieu.

Celui qui eût surpris la jeune fille dans cette attitude, eût facilement cru qu'en priant, elle avait été vaincue par le sommeil; mais son sein qui s'élevait et s'abaissait et ses pénibles aspirations qui avaient gardé l'accent de désolation, de la plainte, attestaient assez qu'elle veillait et qu'elle était seulement abîmée dans une ineffable douleur.

Derrière elle, à trois ou quatre pas de distance, était assise une vieille femme, un chapelet à la main. C'était sa duègne ou sa surveillante.

Cette femme avait les yeux fixés sur la jeune fille, avec une compassion profondément sentie; elle secouait de temps en temps la tête ou essayait une larme qui perlait dans ses yeux, quand les soupirs de Marie en prière s'échappaient de son sein avec un ton plus navrant.

Un silence presque ininterrompu régnait depuis longtemps déjà dans la chambre; la douleur de la jeune fille semblait même un peu calmée... lorsque soudain, sous le coup d'une pensée déchirante, elle leva les bras vers l'image du Christ et s'écria d'une voix émue :

— O mon Dieu et mon Sauveur, par votre sang précieux, épargnez sa vie! Laissez-le revenir dans votre miséricorde! Oh! ne restez pas sourd au cri de mon âme navrée!

Elle laissa de nouveau tomber sa tête sur ses mains, comme si cette ardente prière avait épuisé ses forces; mais la duègne s'approcha d'elle, la prit par le bras et s'efforçant de la soulever du banc, lui dit d'un ton de commandement :

— Mademoiselle, il faut vous lever et cesser votre prière. Cela pourrait déplaire à Dieu que vous missiez ainsi votre santé en péril de propos délibéré. Venez, obéissez-moi.

La jeune fille se laissa conduire, sans dire un mot, à l'endroit où la duègne lui offrait une chaise et elle s'assit silencieusement. Son visage était pâle; ses yeux attestaient qu'elle avait beaucoup et longtemps pleuré.

Après avoir encore pendant quelques instants contemplé la jeune fille avec compassion, la duègne prit une de ses mains et lui dit d'une voix consolante :

— Marie, cela ne peut pas continuer

ainsi, mon enfant. Un tel excès de douleur pourrait abrégér vos jours... Et combien le pauvre Geronimo ne se plaindrait-il pas à Dieu, si, à son retour, il vous trouvait condamnée à une vie courte et languissante! Ah! par amour pour lui, maîtrisez votre chagrin!

— A son retour! dit Marie en soupirant et en levant vers le ciel ses yeux pleins de larmes.

— Pouvez-vous le savoir? reprit la duègne. Pourquoi désespérer avant d'avoir la certitude du malheur qu'on redoute? Il est déjà arrivé des choses plus extraordinaires.

— Déjà cinq jours, cinq siècles d'incertitude et de terreur! s'écria la jeune fille en fondant de nouveau en larmes. Ah! Pétronille, que la nuit a été affreuse pour moi! Je voyais Geronimo gisant par terre, la pâleur de la mort sur le visage, une large blessure dans la poitrine, et ses yeux ternes et fixes attachés sur moi, comme s'il m'adressait en mourant un suprême et plaintif adieu...

— C'est donc des illusions suscitées par votre douleur, Marie.

— Vingt fois je l'ai vu ainsi; et quoique je tentasse pour échapper à la terrible vision, tout était inutile : le jour seul l'a fait disparaître.

La duègne laissa s'écouler quelques instants; puis pressant tendrement la main de la jeune fille, elle dit :

— Vous avez tort, Marie, d'exagérer ainsi les causes de votre douleur. Ce que la nuit vous a montré n'était que le reflet des pensées que vous avez laissées naître dans votre esprit pendant la veille. Moi aussi j'ai vu plus d'une fois Geronimo dans son sommeil...

— Vous aussi, Pétonille, vous avez vu Geronimo? s'écria la jeune fille d'une voix pleine de saisissement et d'angoisse, comme si elle craignait la confirmation de son sinistre rêve.

— Pourquoi pas? Songé-je à lui moins que vous, Marie?

— Oh! vous l'avez vu mourant, n'est-ce pas?

— Au contraire, mademoiselle, je l'ai vu revenant avec bonheur se jeter dans les bras de son oncle, embrasser votre père... Et vous, mon enfant, je vous voyais vous agenouiller sur ce même banc, et louer et remercier Dieu avec joie de ce qu'il avait permis que vos rêves ne fussent que de menteuses illusions.

Marie regardait sa duègne en souriant et écoutait avec émotion ses consolantes paroles; mais à peine Pétonille eut-elle cessé de parler que la jeune fille baissa la tête en proie à un douloureux désenchantement.

— Vous me trompez par amitié, par compassion, murmura-t-elle tristement; je vous suis bien reconnaissante, ma bonne Pétonille, mais dites-moi à quelles raisons vous pouvez attribuer l'absence de Geronimo? Voyons : faites appel à votre imagination; ah! je vous en supplie trouvez une explication possible, vraisemblable!

La duègne déconcertée par cette apostrophe directe, secoua la tête avec tristesse.

— Ne mettez pas votre esprit à la torture, dit Marie, il n'y a pas de raisons plausibles à alléguer.

La vieille Pétonille, dans le plus grand embarras, balbutia quelques mots sur un voyage imprévu, sur des secrets qu'il pouvait y avoir, et même elle dit que des

amis de Geronimo pouvaient l'avoir entraîné à prendre part à une lointaine partie de plaisir; mais tout dans ses paroles était si vague et si douteux que Marie pouvait y voir l'aveu qu'elle ne trouvait pas de raison sérieuse qui expliquât l'absence de Geronimo.

Les larmes coulaient plus abondamment sur les joues de la jeune fille.

— O Pétonille, dit-elle d'une voix plaintive et navrée, la lumière de ma vie est éteinte pour toujours. Geronimo encore si jeune, si bon, si noble de cœur et d'esprit... infortunée victime de mystérieux assassins! Affreuse pensée! Et pas de raison, pas la moindre, d'espérer encore? Mon Dieu, mon Dieu, grâce, grâce! Mon cœur se brise! Hélas! mes yeux ne le verront plus en ce monde!

Et, poussant un cri d'angoisse, elle cacha son visage dans ses deux mains.

— J'avoue, Marie, que l'absence de Geronimo est inexplicable, dit la duègne avec abattement; mais pourquoi prendre toujours le pire et le plus terrible pour le vraisemblable? Vous savez que, depuis quatre jours, on a fait tous les efforts possibles pour savoir où se trouve Geronimo et ce qu'il est devenu. M. Van Schoonhoven, le bailli, s'est engagé sur l'honneur à découvrir Geronimo, qu'il lui soit ou non arrivé malheur.

Marie pleurait en silence et semblait ne pas avoir entendu ce que la duègne venait de lui dire.

— Qui sait, mon enfant, reprit la vieille femme, si aujourd'hui même on ne découvrirait pas l'énigme qui nous fait tant souffrir tous depuis cinq jours? Ne feriez-vous pas votre cœur à ce léger espoir, Marie? Il est arrivé une fois, qu'on a cherché une